

# Prévenir les situations de maltraitance



## Qu'est-ce que la maltraitance ?

La maltraitance est un abus de pouvoir d'une personne sur une autre, qui crée une relation de dépendance et de soumission.

Présente dans toutes les sociétés et tous les milieux, la maltraitance est définie par le Conseil de l'Europe comme : « Tout acte, ou omission qui a pour effet de porter gravement atteinte, que ce soit de manière volontaire ou involontaire, aux droits fondamentaux, aux libertés civiles, à l'intégrité corporelle, à la dignité ou au bien-être général d'une personne vulnérable. »

### ► Les différentes formes de maltraitance



### ► Les personnes concernées par la maltraitance

Les personnes âgées, les personnes majeures handicapées et les enfants sont particulièrement vulnérables face à une situation de maltraitance.

### ► Les facteurs de risque de maltraitance

La maltraitance **se caractérise dans des contextes particuliers** dans lesquels il existe :

- Une dissymétrie entre la victime et l'auteur : une personne plus vulnérable face à un autre moins vulnérable,
- Un rapport de dépendance de la victime à l'égard de l'auteur,
- Un abus de pouvoir du fait de la vulnérabilité de la victime,
- Une répétition des actes de maltraitance, même considérés comme « petits ». C'est alors ce qu'on appelle la « maltraitance ordinaire », à laquelle on ne prête plus attention.

## ► Comment reconnaître les signes de maltraitance ?

**Il est indispensable de rester vigilant et de savoir repérer les signes de maltraitance pour pouvoir intervenir rapidement et protéger la personne aidée.**

Plusieurs signes peuvent vous interpeller, mêmes s'ils n'assurent pas qu'une situation de maltraitance est présente. La personne :

- se plaint de maltraitance ou d'avoir été blessée physiquement ou psychologiquement.
- apparaît méfiante, apeurée, avec des brusques changements d'humeur ou une anxiété soudaine et inexplicable surtout en présence d'une personne précise ou à son évocation.
- reste évasive sur ses conditions de vie et cherche l'approbation de quelqu'un avant de s'exprimer.
- est soudainement assez isolée.
- chute de manière répétée, a des ecchymoses, des fractures, souffre de déshydratation, perd du poids ou fait des visites répétées aux urgences sans réellement pouvoir en expliquer les raisons.
- a plus recours aux traitements médicamenteux type calmants.
- souhaite s'éloigner d'une personne sans raison apparente ou logique.
- a désormais une apparence négligée (décoiffée, sale).
- a des difficultés financières inexplicables ou elle se plaint qu'on lui doit de l'argent.
- présente des signes psychologiques de type :
  - o Symptômes dépressifs (insomnie, perte d'intérêt, pleurs fréquents, faible estime de soi, tristesse...),
  - o Tentative de suicide ou évocation du suicide,
  - o Etat de détresse, d'impuissance et de découragement élevé.

**Ces signes sont là pour vous aider mais leur présence n'affirme pas que la personne est maltraitée, tout comme leur absence n'indique pas qu'elle ne l'est pas.** Surtout, il est important de faire confiance à votre ressenti et de ne pas hésiter à en parler.

## ► La procédure de signalement à Home Services

Il est normal que vous vous sentiez déstabilisé(e). Une révélation de mauvais traitement envers une personne âgée dépendante ou une personne handicapée est toujours une situation douloureuse.

**En tant que citoyen, vous avez l'obligation légale de signaler les faits.**

Signaler les faits permet de protéger la personne que vous aidez en provoquant une procédure qui va éloigner l'abuseur, de la personne et de vous-même.

### ► Vous êtes le témoin :

Vous constatez vous-même une situation de maltraitance avérée.

Vous avez une suspicion de maltraitance suite à l'apparition des signes d'alerte (Voir page précédente)

### ► On vous confie :

Une personne de l'entourage du bénéficiaire vous confie ses suspicions ou vous raconte des faits précis relatifs à une situation de maltraitance avérée.

**Vous devez agir ! Faites-vous confiance ... !**

**Contactez le médecin traitant et prévenez votre référent chez HOME SERVICES, ou en cas d'absence la responsable d'agence dont vous dépendez.**

**→ Signalez, sans faire de sélection a priori...** tous les événements qui vous semblent relever d'une situation de maltraitance et ceux apparemment anodins, qui en d'autres circonstances ou du fait de leur répétition, pourraient avoir des conséquences graves.

**→ Ne laissez pas d'indication sur le cahier de liaison, celui-ci peut être consulté par la personne maltraitante.**

**NE JAMAIS OUBLIER QUE CHACUN D'ENTRE NOUS À LE DEVOIR DE SIGNALER UN CAS DE MALTRAITANCE**

